SCHEMA SYNOPTIQUE SUR L'ACTIVITE PARTIELLE

Avez-vous des salariés concernés par une des activités annexes suivantes entraînant une facturation directe aux familles ? :

- Salariés d'internat
- Salariés de restauration (si non externalisé)
- Activités « extra et péri » scolaire (garderie, centre de loisir…)

NON

OUI

Vos activités annexes bénéficiaires participent-t-elles à l'équilibre financier de l'établissement ?

NON

OUI

La situation financière de l'OGEC est-elle fortement dégradée du fait du COVID-19 sur ces activités annexes, **mettant en péril les finances et le maintien de certains emplois dans l'établissement ?**

NON

OUI

Identifier les salariés concernés et chiffrer la perte

Les salariés dont les activités sont imbriquées entre des activités annexes et des activités de fonctionnement (ex : les aides maternelles et la garderie) doivent avoir un traitement au cas par cas. Il conviendra alors d'identifier le temps affecté à chaque activité.

Déposer un dossier d'activité partielle

avant le 15/04/2020 pour la période démarrant en Mars

Pas de dossier d'activité partielle à déposer